<u>C.CA.S. DE</u> <u>CERNAY-la-VILLE</u>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

n°2024-07

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

l'an deux mil vingt-quatre

Le quatre avril à vingt heures trente minutes

LE CONSEIL D'AMINISTRATION, légalement convoqué, s'est réuni en mairie

sous la présidence de Mme CHERET, Présidente du CCAS,

Date de convocation 26 MARS 2024

Etaient présentes :

Mmes BISSON, BOIS, CHARIERAS, CHERET, DELAGE, GILLMANN, MILON

Date d'affichage De la convocation 26 MARS 2024

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir : Mme FLOHIC a donné procuration à Mme MILON

Date de publication De la délibération 9 AVRIL 2024

Absente: Mme DURAND

Nombre de membres 9

Présents 7

Votants 8

OBJET : Demande de subvention du Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) Un temps de ré-création

Mme la Présidente présente le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) Un temps de ré-création, association célibordienne reliée au cabinet paramédical de la Maison du Tilleul à la Celle-les-Bordes. Ce cabinet a été fondé par deux thérapeutes (Anne Bousquet, psychologue clinicienne et Sophie Derichs, ostéopathe) qui ont travaillé 8 ans dans le cabinet paramédical rue de la Poste à Cernay-la-Ville.

Ce GEM est un Groupe d'Entraide Mutuelle entre des personnes qui traversent des moments difficiles psychiquement, et d'autres, qui en sont sortis et souhaitent partager leur expérience de rétablissement, des professionnels de santé et du développement personnel, des proches et des amis.

Il a pour but de promouvoir toute action permettant de vivre un temps de création et de récréation solidaire et de développer toute activité concourant à ce but, en particulier des ateliers d'art-thérapie individuel ou collectifs, des groupes de paroles, des rencontres et évènements artistiques ou toute autre activité renforçant le lien social;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après échanges de vues et délibérations, À l'unanimité,

DECIDE de verser au Groupement d'Entraide Mutuelle un temps de ré-création, sise à 78720 La Celle-les-Bordes – 3 rue du Bois des Gaules, une subvention de 100 euros au titre de l'année 2024.

DIT que cette somme est inscrite à l'article 65748 du budget 2024.

Pour extrait conforme

Se CERNAL VILLE

Cernay-la-Ville, le 9 avril 2024

Claire CHERET Présidente du CCAS

Mis en ligne le 09/04/2024 Å 16h53

REÇU EN PREFECTURE le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-267800498-20240404-2024_07-DE